



ACADÉMIE DE LIMOGES

Liberté
Égalité
Fraternité

Limoges, le 15 septembre 2021

Madame la rectrice de l'académie de Limoges

Madame la responsable du Pôle démocratisation, action
culturelle et territoriale - DRAC Site de Limoges

A

Mesdames et messieurs les enseignants des écoles

S/c de mesdames et messieurs les directeurs d'école

S/c de mesdames et messieurs les IEN 1^{er} degré

S/c de madame et messieurs les IA-Dasen

S/c monsieur le directeur diocésain

Services

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle

Affaire suivie par
Jean-François LE VAN
Elisabeth ARTAUD
Téléphone
05 55 11 40 97
Mél
ce.daac@ac-limoges.fr

Site internet
<http://www.ac-limoges.fr>

13 rue François Chénieux
CS 23124
87031 Limoges cedex 1

Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle Aquitaine Site de Limoges

Affaire suivie par
Sophie Girodon
David Redon
Téléphone
05 55 45 66 62
Mél
sophie.girodon@culture.gouv.fr
david.redon@culture.gouv.fr

Site internet

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Nouvelle-Aquitaine>

6, rue Haute de la Comédie
CS 43607
87036 Limoges Cedex 1

Objet : Lancement de la campagne PACTE d'automne ouverte au 1^{er} degré
Mesdames, messieurs,

Nous avons le plaisir de vous informer que la campagne PACTE d'automne est à présent lancée. Elle permet aux écoles de l'académie de déposer de nouveaux projets EAC pour l'année 2021-2022 en fonction du cahier des charges de la procédure.

Pour rappel, ces projets sont à déposer obligatoirement dans ADAGE. Vous trouverez à [cette adresse](#) l'ensemble des documents utiles (cahier des charges ; documents d'aide à la rédaction et à la saisie...).

Le calendrier de cette réouverture est le suivant :

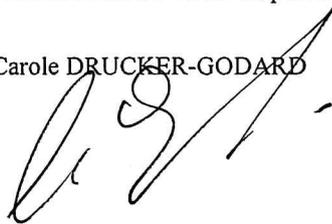
- **15 septembre 2021** : lancement de la campagne PACTE pour le premier degré.
- **Du 15 septembre au 07 novembre minuit** : période de saisie dans ADAGE des PACTE à partir du portail ARENA.
- **mi-novembre 2021** : commissions départementales d'évaluation des projets.
- **Fin novembre 2021** : Communication des résultats de la campagne.

Nous vous rappelons par ailleurs qu'en raison du calendrier budgétaire du rectorat et des DSDEN, les projets validés par la commission d'automne ne pourront plus être soutenus par des moyens de la DAAC. Seule la DRAC pourra accompagner éventuellement la rémunération des artistes intervenants.

La DAAC, les IEN et les conseillers pédagogiques des trois DSDEN se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans ces démarches.

En vous remerciant de votre implication renouvelée en faveur du 100% EAC.

Carole DRUCKER-GODARD



Sophie LECOINTE

